

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 12 Mars 2019

Président : CROS Claude

Secrétaire : RAGA Sylvie

Présents : CROS Claude
PONCET Bernard
CROS Nicolas
RAGA Sylvie
GRIMSTONE Martine
BOSQUER Maryse

Procuration : DEKESTER HOLMIERE Pascale à GRIMSTONE Martine

Convocation du 04 mars 2019
Début de séance : 20 heures 30.

Ordre du jour :

1. Communauté de communes : adoption du rapport 2018 établi par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées ;
2. Forêt communale : inscription des parcelles B 355 et B 356 à l'état d'assiette pour affouage ;
3. ADHCO : convention de partenariat Action Sociale ;
4. Admission de titres en non-valeur ;
5. Mise en eau du lavoir ;
6. Branchements provisoires Mr Boussens ;
7. Tarification eau et assainissement 2019 ;
8. Questions diverses.

1. Communauté de communes : adoption du rapport 2018 établi par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

Le conseil municipal adopte le rapport de 2018 portant sur les charges transférées d'un montant de 9 263 euros pour la commune de Dernacueillette.

2- Forêt communale : inscription des parcelles B 355 et B 356 à l'état d'assiette pour affouage.

Le conseil municipal demande l'inscription à l'état d'assiette 2019 de la parcelle 3 de la forêt communale (section B n° 355 et 356).

Les trois garants seront : Claude CROS, Bernard PONCET et Pascale DEKESTER HOLMIERE.

3- Adhco : convention de partenariat Action Sociale.

Le conseil municipal donne son accord pour signer la convention de partenariat d'action sociale avec l'ADHCO.

4- Admission de titres en non-valeur.

Le conseil municipal est d'accord pour inscrire en non-valeur la somme de 101.34 euros sur le budget 2019

5- Mise en eau du lavoir.

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de réhabilitation afin d'amener l'eau au lavoir et décide de confier ces travaux à l'entreprise Maître de Talairan pour la somme de 3 730 euros HT sous réserve que le tuyau d'alimentation PVC soit en haute pression.

6- Branchements provisoires Mr Boussens.

Le conseil municipal est d'accord pour le branchement provisoire en eau au niveau du bassin de filtrage (chasse) de la station d'épuration, à faire sur les prises rapides. Autorisation pour la durée du chantier limitée à 2 ans maximum. Un relevé de compteur communal sera fait tous les ans et la consommation de Mr Boussens lui sera facturée.

7- Tarification eau et assainissement 2019.

Le tarif eau et assainissement restera inchangé en 2019.

8- Questions diverses

La séance est levée à 21 h 45.

Le maire,
Claude CROS